

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 04 JUIN 2020**

Etaient présents :

ANZY LE DUC	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE	M. Marc MOUILLAUD
CERON	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL.....	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Lucien DEMEULE

Secrétaire de séance : Albane JANIN

Monsieur Jean-Claude DUCARRE, Président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Chambilly pour la mise à disposition de la salle. Il procède à l'installation des conseillers communautaires et laisse la présidence à Madame Monique CLEMENT, déléguée de la commune de Marcigny et doyenne d'âge de l'assemblée pour l'élection d'un nouveau président.

1- ELECTION DU PRESIDENT

Madame Monique CLEMENT explique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un président. Messieurs CHANDON et MILLET sont désignés assesseurs.

Madame CLEMENT demande s'il y a des candidats. M. Jean-Claude DUCARRE et M. Denis PROST font acte de candidature.

Il est ensuite procédé à l'élection du président à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR :

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Denis PROST : 13 voix
M. Jean-Claude DUCARRE : 10 voix

Monsieur Denis PROST, délégué de la commune de Marcigny, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté de Communes de Marcigny et a été immédiatement installé.

2- FIXATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Denis PROST, président nouvellement élu, prend la présidence et propose de fixer le nombre des vice-présidences à 5, soit le nombre permis en application des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT.

Il propose que chaque vice-président soit en charge de l'animation d'une commission, à savoir :

- Petite enfance, enfance et jeunesse, vie associative et sportive, communication
- Economie, tourisme, culture
- Agriculture et environnement
- Travaux, bâtiments, patrimoine
- Santé, social, séniors

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret pour déterminer le nombre de vice-présidences.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

5 vice-présidences : 22 voix pour, 1 contre

Le chiffre 5 ayant obtenu la majorité absolue, le Président proclame que le nombre de vice-présidences est fixé à 5.

3- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose l'élection de 5 vice-présidents.

* ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la candidature de Mme Cathy BAILLY.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme Cathy BAILLY : 23 voix

Mme Cathy BAILLY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{er} Vice-présidente de la Communauté de communes de Marcigny et a été immédiatement installée.

** ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT*

Le Président propose la candidature de Mme Carole CHENUET. M. Erice NEVERS se déclare également candidat.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme Carole CHENUET : 14 voix
M. Eric NEVERS : 8 voix
M. Louis PONCET : 1 voix

Mme Carole CHENUET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes de Marcigny et a été immédiatement installée.

** ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT*

Le Président propose la candidature de M. Thierry NIGAY.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Thierry NIGAY : 22 voix
M. Jean-Claude DUCARRE : 1 voix

M. Thierry NIGAY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Marcigny et a été immédiatement installé.

** ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT*

Le Président propose la candidature de M. Jean-Marc POMMIER. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Jean-Marc POMMIER : 21 voix
M. Eric NEVERS : 2 voix

M. Jean-Marc POMMIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Marcigny en charge a été immédiatement installé.

** ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT*

Le Président propose la candidature de M. Jean-Claude DUCARRE.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins trouvés : 23
Bulletins blancs ou nuls : 1
Exprimés : 22
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Jean-Claude DUCARRE : 21 voix
M. François RENARD : 1 voix

M. Jean-Claude DUCARRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Marcigny et a été immédiatement installé.

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

A l'issue des opérations électorales, le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local, également remise à chaque délégué communautaire.

5- COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président propose de permettre à chaque commune membre de l'EPCI d'être représentée au sein du bureau communautaire par un membre.

A l'issue des opérations électorales les concernant, le président et les vice-présidents représentent les communes de Marcigny, Chenay-le-Châtel, Chambilly, Anzy-le-Duc et Melay. Afin d'assurer la représentativité des 7 autres communes, il invite donc le conseil à désigner 7 membres supplémentaires, représentant les communes d'Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Céron, Montceaux-l'Etoile, Saint Martin du Lac et Vindecy.

A l'unanimité, le Conseil décide de la composition du bureau comme suit :

Président :	M. Denis PROST
1 ^{ère} Vice-présidente :	Mme Cathy BAILLY
2 ^{ème} Vice-présidente :	Mme Carole CHENUET
3 ^{ème} Vice-président :	M. Thierry NIGAY
4 ^{ème} Vice-président :	M. Jean-Marc POMMIER
5 ^{ème} Vice-président :	M. Jean-Claude DUCARRE
7 membres :	M. Eric NEVERS
	M. Philippe TEIXEIRA
	M. Marc MOUILLAUD
	M. Michel JULIEN
	M. Georges PROST
	M. Patrick PERRUCAUD
	M. Lucien DEMEULE

6- FIXATION DE L'INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le président invite le conseil à fixer les indemnités du Président et des vice-présidents. Leur montant est fixé par un décret par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La Communauté de communes de Marcigny appartenant à la strate 3 500 – 9 999 habitants, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Déterminer un taux maximal de 41,25% pour l'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de Marcigny,
- Déterminer un taux maximal de 16,50% pour l'indemnité de fonction des vice-présidents de la Communauté de communes de Marcigny
- Dire que les indemnités de fonction sont attribuées de la façon suivante :

Fonction	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	41,25%
1 ^{ère} vice-présidente	16,50%
2 ^{ème} vice-présidente	16,50%
3 ^{ème} vice-président	16,50%
4 ^{ème} vice-président	16,50%
5 ^{ème} vice-président	16,50%

- Verser ces indemnités mensuellement à compter du 05 juin 2020.

Lecture est donnée des décisions prises par le Président depuis la dernière séance du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h26.

Signature des membres présents :

M. Jean-Marc POMMIER		Mme Albane JANIN	
M. Eric NEVERS		Mme Monique CLEMENT	
M. Philippe TEIXIERA		M. Frédéric CHANDON	
Mme Annette JANIN		M. François RENARD	
M. Marc MOULLAUD		M. Louis PONCET	
M. Michel JULIEN		M. Jean-Claude DUCARRE	
M. Thierry NIGAY		Mme Bernadette BAILLY	
M. Christophe PEGON		M. Pascal MILLET	
Mme Cathy BAILLY		M. Frédéric VERNUSSE	
Mme Carole CHENUET		M. Georges PROST	
M. Denis PROST		M. Patrick PERRUCAUD	
		M. Lucien DEMEULE	